

BIBLIOTHÈQUES : RÉOUVERTURE

28 NOVEMBRE 2020

PLUS D'INFOS SUR WWW.BIBLIO-COVID.FR

La réouverture des bibliothèques a lieu en période de confinement : s'imposent donc des mesures sanitaires plus strictes que celles observées lors de précédentes réouvertures.

JAUGES

Jauges s'appliquant à toutes les bibliothèques, sans exception, quelle que soit leur taille :

- Pour les espaces en libre accès : 8m²/personne ;
- Pour les espaces avec places assises : 1.5 m de distance entre deux places ;
- Plafond de jauge fixé à 1000 personnes maximum pour les salles disposant de places assises.

GESTION DES FLUX RENFORCÉE

- Maintien ou mise en place d'un **système d'horodatage ou de réservations** notamment pour salles d'études ou patrimoniales, salles de réunion, de formation, accès aux postes informatiques ;
- Pour tous les établissements de + 400 m² : **contrôle par une personne à l'entrée de la bibliothèque** du respect de la jauge, du lavage des mains (fourniture de gel hydroalcoolique à l'entrée) et du port du masque.

Poursuite des mesures déjà mises en place :

- sens de circulation unique lorsque la configuration des lieux le permet ;
- dispositifs pour lutter contre les points de regroupement (bandes au sol ; plexiglass, etc.)

PORT DU MASQUE DÈS 6 ANS



RÉFÉRENTS COVID

Nécessité pour chaque bibliothèque de bien identifier le responsable COVID de sa collectivité.

NETTOYAGE RENFORCÉ

Aération, nettoyage et désinfection des surfaces de manière régulière.

QUARANTAINE

Maintien de la mise en quarantaine ou de la désinfection des documents revenant du prêt à domicile.

ACCUEIL DE CLASSES

- Possibilité d'accueil des groupes d'enfants sans limitation de nombre pour des activités d'éducation artistique et culturelle dès la réouverture ;
- Limitation du brassage entre enfants de groupes différents.

ACCUEILS DE GROUPES (HORS SCOLAIRES)

Possibilité d'accueillir des groupes de 6 personnes maximum. Gestion des flux pour éviter tout brassage entre des groupes différents.



ACTION CULTURELLE

- Possibilité d'organiser dans la bibliothèque des actions culturelles avec un groupe maximal de 6 personnes ;
- Gestion des flux pour éviter tout brassage entre des groupes différents.

PORTAGE A DOMICILE POSSIBLE

Cette synthèse est le fruit d'un travail conjoint des associations mentionnées ci-dessous et du ministère de la Culture (DGMIC, SLL. La situation peut évoluer rapidement. Suivez l'actualité sur les sites et réseaux des associations et sur <http://www.biblio-covid.fr>